

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE MADELEINE-BERGERON  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2022**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'établissement de l'École Madeleine-Bergeron,  
tenue le 21 juin 2022 à 19h, en virtuel.**

**Présences :**

Mesdames	Isabelle Michaud	Représentante des parents, présidente
	Julie Boulanger	Directrice de l'établissement
	Patricia Cantin	Directrice adjointe de l'établissement
	Isabelle Langlois	Représentante des parents
	Anick Martin	Représentante des parents
	Isabelle St-Onge	Représentante du personnel enseignant
	Christine Wagner	Représentant du personnel de soutien
	Barbara Simard	Secrétaire de la séance
Monsieur	Guillaume Chenard	Représentant du personnel professionnel

**Étaient également présentes :**

Mesdames	Andréanne Audibert	Enseignante à l'Onyx
	Marie-Claude Brisson	Enseignante à l'Onyx
	Eve-Marie Laurin	Enseignante à l'Onyx
	Isabelle Gélinas	TES à l'Onyx
	Jasmina Musuafendic	Orthopédagogue à l'Onyx

**Absence :**

Mme :	Patricia Pelletier	Représentante du personnel enseignant
-------	--------------------	---------------------------------------

## 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée. Mme Michaud souhaite la bienvenue à tous les membres ainsi qu'au public présents, il est 19h03.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Modification de la plage horaire/périodes à 75 minutes par période Onyx
5. Grille-matières Onyx
6. Levée de l'assemblée

### Résolution : CE 21-06-22-09

**IL EST PROPOSÉ par Mme Isabelle Langlois, appuyé par Mme Christine Wagner d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 3. Parole au public

Mme Andréanne Audibert, enseignante en adaptation scolaire à l'Onyx, nomme ses inquiétudes concernant les périodes de 75 minutes VS 60 minutes. Selon elle, les élèves concernées vivent une grande démotivation scolaire. Elle constate qu'il est déjà difficile de tenir leur attention 40 minutes. Avec des absences régulières, le temps devient discrétionnaire. Elle considère que ce changement est difficile à comprendre si l'on considère le bien-être de l'élève.

Mme Isabelle Gélinas, TES à l'Onyx, appui l'opinion de Mme Audibert.

**LA SUITE DE LA RENCONTRE SE DÉROULE À HUIS CLOS POUR PERMETTRE LA LIBRE COMMUNICATION EN VERTU DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE. UN RETOUR SERA FAIT AVEC LE PUBLIC AU POINT 6 POUR L'ADOPTION DES RÉSOLUTIONS.**

## 4. Modification de la plage horaire/périodes à 75 minutes par période Onyx

Mme Cantin fait une brève présentation aux membres du milieu pédagogique de l'Onyx. L'unité pédagogique l'Onyx est l'école située à l'intérieur du Centre jeunesse l'Escale. Certaines élèves du Centre fréquentent l'école interne et d'autres continuent à fréquenter leur école externe. Les admissions se font à tous moments de l'année pour une période indéterminée. En général, les filles sont admises pour une période s'échelonnant entre 1 à 6 mois et retournent dans leur école respective par la suite. Mme Cantin mentionne que sur un total de 30 élèves, environ 5 élèves sont en adaptation scolaire, environ 25 élèves sont dans des parcours réguliers. Le souhait et le but des périodes de 75 minutes VS 60 minutes sont d'apporter aux élèves une école reflétant la norme de l'école régulière. Avec les périodes de 60 minutes, le retour à l'école externe est un gros « clash » pour l'élève qui doit tenir des périodes de 75 minutes. Cette décision répond en tout point aux attentes de la Commission Laurent.

Elle précise que l'idée est de remotiver l'élève et qu'il sera possible d'adapter le temps des périodes aux besoins de chacune d'elles. L'objectif est d'amener les jeunes filles à retourner à l'école externe de la meilleure façon possible.

Mme Anick Martin aimerait savoir s'il existe des statistiques pouvant appuyer ces changements. Mme Cantin précise qu'elle n'a pas de statistiques officielles en main, mais que présentement, 95% des élèves fréquentant des établissements semblables à L'Onyx sont en reprises scolaires. Tout sera mis en place pour répondre aux besoins des élèves : horaires morcelés, entrées progressives, retours progressifs, plans d'intervention et services complémentaires ajoutés pour soutenir les élèves et les enseignants.

Mme St-Onge souligne qu'elle ne connaît pas la Commission Laurent. Elle s'inquiète de l'instabilité du personnel enseignant à la suite de ces décisions et des répercussions sur les élèves. Mme Cantin précise que la tâche des enseignants et les périodes de 75 minutes sont 2 choses distinctes. Le souhait des décideurs est au contraire d'apporter de la stabilité et de soutenir les enseignants en augmentant les services complémentaires.

En réponse à Mme Langlois, Mme Boulanger souligne qu'il n'y a pas de document qui explique pourquoi l'Onyx fractionne les périodes en 60 minutes, l'hypothèse apportée est que dans les années antérieures, les écoles secondaires fonctionnaient de cette façon et que l'Onyx a poursuivi comme tel depuis toutes ces années. Il est à noter que plusieurs filles qui fréquentent l'Onyx sont amenées à faire des séjours dans l'établissement sécuritaire le Gouvernail situé à Beauport. Par souci de cohérence, l'Onyx et le Gouvernail collaborent depuis le début dans ce projet et il a dernièrement été voté qu'ils passeront à des périodes de 75 minutes dès la prochaine rentrée scolaire.

### **Résolution : CE 21-06-22-09**

**IL EST PROPOSÉ par Mme Christine Wagner, appuyé par Mme Isabelle Michaud d'approuver la modification des périodes d'enseignement à 75 minutes pour l'unité pédagogique l'Onyx pour l'année 2022-2023.**

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5. Grille-matières Onyx

Mme Cantin présente aux membres le document **Grille-matières 2022-2023**. Pendant la présentation, le contact avec Mme Martin est perdu quelques minutes. Mme Cantin lui fait un résumé à son retour.

- Groupe 1 et 2, parcours réguliers avec la même grille-matières qui respecte le régime pédagogique.
- Groupe 3, parcours irréguliers (FPT, FMSS, Parcours, CPC, etc.).

<b>Groupes rég 1 et 2</b>	
Français	7
Maths	7
Anglais	6
Univers social	
Éducation financière	4
Sciences	4
ECR	2
Arts plastiques	3
Éduc	3
Total	36

<b>Groupe adaptation scolaire</b>	
Français	8
Maths	8
Ateliers	8
Anglais	4
Arts	4
Éduc	4
Total	36

### Résolution : CE 21-06-22-09

**IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Chénard, appuyé par Mme Isabelle Langlois d'adopter la modification à la grille-horaire pour 2022-2023.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5. Levée de l'assemblée

Mme Michaud bascule la rencontre virtuelle pour l'adoption des résolutions devant les membres du public. Mme Michaud remercie toutes les personnes présentes à la rencontre.

### Résolution : CE 21-06-22-09

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Isabelle Langlois, appuyé par M. Guillaume Chénard et résolu que la séance soit levée. Il est 20h18.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Isabelle Michaud, présidente

---

Julie Boulanger, directrice